



CTR SSA Exceptionnel du 10 novembre 2021

Un HIA liquidé

Un CTR exceptionnel « HIA Desgenettes » s'est tenu le 10 novembre 2021 à Vincennes, présidé par le Directeur Central du SSA.

Etaient présents pour représenter **FO DEFENSE** : Éric MONDANGE de l'HIA Desgenettes, Norbert FAURE de l'HIA Robert Picqué et Franck AVRIL de l'HIA Clermont-Tonnerre.

FO DEFENSE a dénoncé le contexte dans lequel s'est tenu ce CTR exceptionnel. Convoquer cette instance le 10 novembre, veille d'un pont, pour une durée de deux heures de 15h00 à 17h00, c'est faire peu de cas des difficultés de trouver un train pour les élus et peu de cas des personnels de l'HIA Desgenettes. Deux heures pour évoquer la restructuration à laquelle sont confrontés 300 personnels, dont 180 civils.

Dans ce contexte, **FO DEFENSE** a pris le parti de ne pas faire de déclaration liminaire et d'entamer cette réunion par des questions et revendications auxquelles des réponses doivent être apportées rapidement :

- Calendrier de la restructuration : date de publication de l'arrêté ministériel ? date de la CLR ? la tenue des AMR ?
- Publication de la liste de tous les postes supprimés.
- Les postes de personnels civils conservés.
- Engagement de la direction à ne pas inciter les agents à une mobilité avant la publication de l'arrêté de restructuration afin qu'ils bénéficient

des mesures d'accompagnement (PAR, etc...).

- Publication des postes disponibles sur Lyon, la région et au sein du SSA et des deux autres versants de la Fonction Publique (Hospitalière et Territoriale).
- Création d'une cellule de reclassement en support au bureau du personnel (avec des agents RH de la DCSSA et CMG).
- Mise en place d'un mécanisme pour le maintien de la rémunération des agents restructurés (prime Ségur et autres).

Le Directeur Central a insisté sur le fait que cette « restructuration » était le résultat d'une combinaison entre le désengagement des HCL, un projet à redéfinir et un manque de médecins qui ne permettait plus la sécurité des patients.

Concernant ce nouveau modèle d'antenne hospitalière, le DCSSA a indiqué qu'après la phase de création, une phase d'évaluation serait mise en place. Si ce modèle fonctionne, il pourrait être transposé sur d'autres parties du territoire suivant les projets médicaux et les partenariats déjà existants.





FO DEFENSE a une nouvelle fois dénoncé cette décision politique. Alors que la pandémie COVID 19 repart sur l'ensemble du territoire national, que des lits sont supprimés et qu'il y a un manque de personnel, le gouvernement ferme un hôpital militaire.

FO dénonce cette casse sociale qui provoque l'inquiétude des agents dans tout le Service de Santé.

FO, principale signataire du Ségur de la Santé, n'oublie pas que pour le SSA, les mesures de revalorisations statutaires et salariales des paramédicaux devraient être mises en œuvre au début de l'année 2022.

Les seuls éléments de réponse que nous ayons obtenus lors de ce CTR :

- Maintien de la rémunération pour une période pouvant aller jusqu'à 3 ans via le CIA (Complément Indemnitaire d'Accompagnement) ;
- Une délégation de la DAGRH (RH SSA) rencontrera, lors de son passage à Lyon les 15 et 16 novembre, la direction du CMG de Lyon pour lui demander son soutien pour gérer cette restructuration.

Le Directeur Central a rappelé sa volonté de voir cette restructuration menée avec humanité. **FO DEFENSE** a insisté sur le fait que pour mener une restructuration humainement, il fallait des moyens humains, et qu'il fallait donc détacher du personnel dédié à cette restructuration, sans compter sur les agents du service du personnel de l'HIA Desgenettes déjà surchargés par leurs tâches quotidiennes. Dans le schéma présenté de l'antenne hospitalière, la vingtaine de postes de civils n'est pas identifiée...

FO DEFENSE veillera à l'application des règles incluses dans le PAR (CLR – AMR) et sera présente aux côtés des agents qui le demanderont pour les accompagner dans cette mobilité imposée.

FO DEFENSE invite les agents de l'HIA Desgenettes à rester prudents, à ne pas confondre vitesse et précipitation et à attendre l'arrêt de restructuration prévu fin décembre 2021 pour bénéficier des mesures du PAR.

Le 15 novembre 2021

